

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de BRIEY
Canton de LONGWY



Réunion du 27 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 42
Nombre de pouvoirs : 10

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

Date de convocation : 21 septembre
2022

Etaient présents :

MMES BERTIN - BESSICH - CAILLET - CASTRONOVO - COLIN -
DI PELINO - FELTIN - FURGAUT - GOBERT (suppléante de M.
HERBAYS) - INIAL - LECLERC - LORIN-CRIDEL - NAILI - TOZZO -
WAGNER

Date de publication sur le site internet :

Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 4

12 OCT. 2022

MM ACETI - AGOSTINI - BOURGUIGNON - BOUZAD (à partir du
point n°12) - DE CARLI - DIDELOT - FONTAINE - FOURNEL -
GIARDI - HAMEN (jusqu'au point n°12) - HUARD - JACQUE -
JACQUET - KARLESKIND - KARRA - LOMBARDI - MARINI -
MICHEL - ORSUCCI (jusqu'au point n°15) - PIERMANTIER -
PRONESTI - ROUSSEAU - SACHER - SERVAGI - WEBER -
WILMIN - ZOLFO

N°12

Objet : Recrutement d'un vacataire -
Osmose

Excusés :

M. ALLIERI donne pouvoir à MME LORIN-CRIDEL
M. ARIES donne pouvoir à M. BOURGUIGNON
MME BOSIZIO
M. HAMEN donne pouvoir à M. ROUSSEAU (à partir du point n°13)
MME JOLY donne pouvoir à M. SACHER
M. LENOBLE
M. MBAYE donne pouvoir à MME FURGAUT
M. ORSUCCI donne pouvoir à M. JACQUET (à partir du point n°16)
M. PLUVINET donne pouvoir à M. ACETI
M. RAULLET donne pouvoir à M. SERVAGI
MME RICHARD donne pouvoir à M. MICHEL
M. RIGHI donne pouvoir à M. PIERMANTIER
MME SEBAA donne pouvoir à M. LOMBARDI
MME RACADOT donne pouvoir à M. WILMIN

Absents :

MME ETIENNE

M. HAMEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Un recrutement de vacataire s'avère nécessaire aux besoins du service pour effectuer une mission de surveillance de baignade à Osmose. Cette mission ponctuelle à caractère discontinu sera rémunérée à la vacation et après service fait.

Il est proposé également aux membres du Conseil Communautaire que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 19.32 €.

Le vacataire adressera mensuellement, avant le 5 de chaque mois, un tableau à la collectivité mentionnant le nombre d'heures effectuées

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le

ID : 054-245400262-20220927-20220927D12B-DE



Vu le code général de la Fonction Publique ;

Après avis favorable du Comité Technique du Grand Longwy du 19 septembre 2022 ;

Après avis favorable de la commission Finances et ressources humaines du 12 septembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter un vacataire du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023.
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation (*à compléter*) :
 - o sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 19.32 €.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les documents et actes afférents à cette délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits

Le Président
Serge DE CARLI